

Aide de la CNAM : les podologues exclus du dispositif !

Ce dispositif doit permettre aux professionnels conventionnés de pouvoir bénéficier d'une aide spécifique de la CNAM pour compenser en partie leur perte de chiffres d'affaire liée soit au ralentissement de leur activité, soit à la cessation d'activité ce qui est le cas des pédicures-podologues. La FNP a attendu de connaître les modalités d'application avant d'en informer la profession, sachant que certaines informations laissaient supposer que le calcul de cette aide prendrait en compte le revenu conventionné de chaque profession.

Aujourd'hui nos craintes sont confirmées car la CNAM nous a annoncé que seules les professions dont le revenu conventionné est égal ou supérieur à 50% de leur revenu global seront éligibles à cette aide.

Donc rien pour les podologues dont le revenu conventionné annuel moyen est de 3500€ (moyenne SNIR). Il en est également ainsi pour trois autres professions de santé.

A retenir que cette aide de la CNAM qui sera versée aux autres professions de santé sera amputée des 1500€ du fond de solidarité s'ils ont été perçus.

Aujourd'hui pour nombre de professionnels la pilule passe mal.

Certains ont pu toucher les IJ pour garde d'enfants, d'autres le montant du fond de solidarité dont les revirements de dernière minute quant au seuil de perte de revenu a empêché un fléchage efficace des professionnels vers l'aide la plus pertinente.

D'autres enfin n'ont rien perçu, pas une aide de l'état alors qu'ils ont contribué à leur manière à "la guerre contre le coronavirus" !

Ce mépris à l'égard de notre profession est insupportable pour la FNP qui encore une fois constate le peu de considération que nous portent les tutelles alors que notre participation au système national de santé ne coûte quasiment rien à l'Etat !

Devant cette situation inacceptable pour la profession la FNP va saisir le Conseil d'Administration de la CARPIMKO pour obtenir une aide financière qui, tout en réservant la pérennité financière de la caisse de retraite, permettra à tous les podologues de percevoir une aide compensatrice pour pallier la chute de leurs chiffres d'affaire durant cette période de confinement.